
Insignamentu di a Lingua Corsa in u secondariu



Assemblea di à Giuventù
Cumissione 1

Table des matières

Introduction..... 3

L’enseignement comme nécessité de sauvegarde. 3

Proposition 1..... 5

La formation des enseignants..... 5

Proposition 2..... 7

Valorisation de la matière 7

Proposition 3..... 9

Une Place à part entière pour l’histoire de Corse..... 9

Conclusion 10

Introduction

L'enseignement comme nécessité de sauvegarde.

Ce rapport est né du constat partagé par l'ensemble des membres de la commission concernant le manque de place qu'a la langue corse dans la société mais également le faible niveau de connaissance de l'histoire de la Corse. Même si la commission est bien consciente qu'il s'agit d'un problème global, ce rapport traite uniquement de propositions concernant l'enseignement du corse dans le secondaire. Les autres pans de la société ne sont pas occultés et seront traités dans d'autres travaux de la commission. Cependant, l'enseignement du corse dans la sphère publique est pour nous une nécessité absolue pour sauver notre langue. Comment le corse peut-il redevenir la langue du peuple si tous ses membres ne le parlent pas ?

Aujourd'hui l'ensemble des élèves du primaire sont tenus d'avoir au moins trois heures d'enseignement de langue corse par semaine. Même si en réalité cette mesure n'est pas pleinement effective ; la faute à un déficit de formation ou des programmes trop contraignants pour les enseignants ; nous pouvons nous féliciter du caractère systématique de cette mesure. De plus avec la généralisation des filières bilingues et l'augmentation du nombre d'enseignants formés à enseigner en langue corse (notamment grâce au Grand Plan de Formation en Langue Corse), le bilan est le suivant : à la rentrée 2020, la quasi-totalité des élèves suivaient un enseignement en langue corse et 62% d'entre eux étaient inscrits en filière bilingue. Malheureusement, nous pouvons observer que ce taux s'effondre à l'entrée au collège et ce, jusqu'à la fin du lycée. En effet, ils ne sont que 30% des élèves de 6^{ème} à être inscrits en filière bilingue. Dans l'ensemble en regroupant les filières bilingues et les options, si au primaire l'enseignement en langue corse est généralisé, ils ne sont que 90% des 6^{ème} à suivre un enseignement en LCC, 40% en 5^{ème}, 30% en 3^{ème}, seulement 20% des élèves de seconde et enfin ils ne sont plus 15% en terminale. Pire encore en 2021, 29 élèves de terminales avaient choisi le corse comme enseignement de spécialité. Enfin, l'histoire de notre île a trop longtemps été mise de côté dans l'éducation nationale, privilégiant par moment un centralisme historique parisien.

Il nous faut donc trouver des solutions pour renforcer les capacités d'accueil des filières bilingues au sein des différents collèges et lycées de Corse. Il nous faut trouver également

des solutions pour qu'un maximum d'élèves suivent un enseignement en langue corse et en renforçant l'attrait pour la matière. Enfin il nous faut trouver une base pédagogique commune afin que l'histoire de la Corse soit enseignée de manière scientifique et qu'elle ait une place pleine et entière dans le cursus scolaire de nos enfants.

Dans le cadre des compétences de la collectivité de Corse détaillées dans L'Article L4424-1 (Modifié par LOI n°2019-791 du 26 juillet 2019 - art. 26) du Code général des Collectivités Territoriales, la Collectivité de Corse possède la compétence en matière d'enseignement de la Langue Corse. Dans l'attente d'évolutions institutionnelles qui donneraient la place qui est la sienne à la langue Corse, c'est-à-dire la Co-officialité, notre commission donne au débat publique trois propositions ne demandant aucun changement constitutionnel et restant dans le périmètre des compétences de la Collectivité de Corse.

Ce rapport s'inscrit pleinement dans le projet de rapport d'orientation sur la politique linguistique porté par M. Le Président du Conseil Exécutif de Corse. En effet dans ce projet de rapport il est indiqué que : *« Également saisies du rapport d'orientation, les instances consultatives (CESEC, Chambre des Territoires et Assemblea di a Giuventù) peuvent, si elles le souhaitent, engager une réflexion sur le thème du rapport ».*

Il convient de mettre au plus vite ces propositions en place afin d'augmenter l'attractivité et d'élargir l'enseignement du corse au plus grand nombre.

Nous souhaitons que ce rapport et les propositions qui en émanent, soit intégré au projet et mis en délibération à l'Assemblée de Corse.

Proposition 1

La formation des enseignants

Renforcement du Grand Plan de Formation en Langue Corse (GPFLC) pour les enseignants du second degré avec une inscription dans le Contrat de Plan Etat Région (CPRE) 2022-2027

Ce dispositif mis en place depuis 2016 pour les enseignants du primaire a montré un enthousiasme conséquent auprès des enseignants du primaire (plus de 300 professeurs formés depuis le lancement de ce dispositif). Tous les ans ce sont des dizaines d'enseignants qui se forment à l'enseignement de la langue corse pour un total d'environ 150 professeurs des écoles qui se sont retrouvés certifiés ces dernières années. Aujourd'hui, le dispositif est extrêmement demandé, la liste d'attente pour bénéficier du grand plan est de plusieurs années.

A l'heure actuelle trop peu de filières bilingues sont ouvertes dans le secondaire. Pour rappel, 303 personnels étaient habilités en Langue et Cultures Corses en 2020 en collèges et lycées et 3 510 élèves suivaient un enseignement bilingue en 2020-2021 au collège, toutes classes confondues (soit environ 27 % des élèves).

Il faut donc former les enseignants en amont pour pouvoir accueillir tous les élèves qui sortent des filières bilingues après le primaire. En effet, seulement la moitié de ces derniers restent en bilingue à leur entrée dans le secondaire. Même si le rectorat a mis en place ce dispositif cette année pour les enseignants stagiaires il faut l'étendre à tous les enseignants. La Collectivité de Corse doit, dans le cadre du CPRE 2022-2027, proposer l'amplification du GPFLC au primaire mais également l'ouvrir aux enseignants du secondaire.

Le projet de rapport évoque « *Dans le second degré l'habilitation en langue corse des enseignants des disciplines non linguistiques devra être encouragée par une formation*

linguistique et didactique adéquate. L'objectif sera de renforcer les filières existantes dans les collèges et d'assurer une continuité des apprentissages en lycée.

Cette formation a vocation à être dispensée sur site, au sein de l'établissement ou dans le cadre de groupements d'établissements sans exclure, en tant que de besoin, des regroupements en réseau. La formation est confiée au sein de l'établissement aux professeurs de langue et culture corses et aux professeurs habilités des disciplines non linguistiques. »

Nous souhaitons préciser les contours de ces formations. Nous proposons donc à l'instar du GPFLC et dans le cadre de la négociation du CPRE 2022-2027 d'organiser ces dites formation sur ce modèle. C'est-à-dire avec l'embauche d'une brigade de remplacement et de formation (avec par exemple un enseignant par matière non linguistique et un ou plusieurs formateurs). Ce mode de fonctionnement à pour avantage de proposer une formation intense sur une période scolaire (6 à 7 semaines) ; de proposer ce temps de formation sur le temps de travail des enseignants mais également d'assurer un remplacement des heures complet pour le bien de l'enseignement des élèves.

Proposition 2

Valorisation de la matière

Création d'un examen de Certification en Langue Corse en fin de Cycle 4 et en fin de Lycée.

Dans la suite de la motion N°2021/M2/47 « *Missa in piazza d'una certificazioni in lingua Corsa pà i niveddi B2 è C1 a u culleghju è a u liceu.* » votée à l'unanimité de l'Assemblea di a Giuventù le 15 avril 2021 et dans la logique du projet de rapport de M. le Président du Conseil Exécutif « L'obtention d'un diplôme ou d'une certification spécifique en langue corse pourrait notamment permettre de valoriser la compétence du point de vue économique et professionnel ».

Nous proposons la mise en place d'une certification qui est directement inspirée de l'évaluation en langue corse mise en place par l'Università di Corsica obligatoire pour tous les étudiants. L'idée étant de trouver un moyen de valoriser professionnellement le maintien de l'élève dans la filière LCC. Aussi, il est évident que cette certification ne doit pas être sur le modèle du Diplôme National du Brevet ou du Baccalauréat. Mais il doit simplement certifier le niveau de langue d'un élève en se basant par exemple sur le cadre européen commun de référence pour les langues (ex : A1 ; A2 ; B1 etc..).

Cette certification peut être proposée par la Collectivité de Corse elle-même, elle peut en assurer l'organisation, le financement sans l'accord de L'Académie de Corse, même si nous préférons que cette démarche soit intégrée au CPER. La Collectivité de Corse peut également se servir de l'organisation des concours de fin d'année pour proposer aux établissements d'organiser ces épreuves à ce moment-là et ainsi ne pas perturber le calendrier scolaire. De plus, cette certification n'a pas vocation à être uniquement pour les scolaires mais bien pour chaque individu puisqu'elle a vocation à être une certification de valorisation professionnelle.

Comme le rappelle le projet de rapport d'orientation sur la politique linguistique « L'octroi d'un statut juridique de la langue, telle la coofficialité, est donc un impératif pour la construction d'une politique linguistique dans les faits ».

Nous partageons pleinement cet objectif et nous souhaitons préparer dès maintenant cette société bilingue. Aujourd'hui il est interdit d'exiger la pratique du corse pour un emploi. Demain, notre langue sera dotée d'un statut officiel et cette interdiction sera levée. En ouvrant une certification à tous, nous aurons, d'ores et déjà, des centaines de locuteurs certifiés chaque année pouvant valoriser professionnellement leurs certifications. De plus la mise en place d'un tel dispositif valorisera le travail des associations qui proposent des cours pour adultes en donnant un objectif à chaque élève.

Proposition 3

Une Place à part entière pour l'histoire de Corse

Transformation de la matière Langue et Culture Corse en Langue Culture et Histoire de Corse et augmentation de la dotation horaire

Dans les Bulletins Officiels reprenant les attendus pour chaque élève à chaque fin de cycle ou d'année, l'enseignement des « langues régionales » n'est présenté que sous l'aspect littéraire ou traditionnel. L'histoire riche de notre île n'a donc pas véritablement sa place dans les programmes actuellement en vigueur. Pour autant, il ne faut pas mettre de côté l'enseignement de la langue corse et son aspect littéraire. Aussi, même s'il existe d'autres territoires où les programmes d'Histoire sont aménagés, ils le sont en dépit du reste du programme qui, lui, reste en vigueur. Notre proposition part du principe que les enseignants en LCC sont suffisamment formés pour enseigner l'histoire de notre île mais également que l'introduction d'un nouveau programme implique une augmentation de la dotation horaire pour que les professeurs puissent avoir le temps d'explorer tout le programme. Par ailleurs cette mesure pourra augmenter le nombre d'heures assurées par les enseignants en LCC et pourra donc faire augmenter le nombre de postes à pourvoir et donc une augmentation du nombre de places pour le CAPES de LCC et donc *in fine* une valorisation de la filière Studi Corsi à l'Université di Corsica en lui offrant plus d'opportunités professionnelles.

Il nous faut absolument éviter que l'enseignement de l'histoire de la Corse soit une réplique du « roman national » c'est pourquoi nous demanderons qu'une commission d'experts et d'enseignants soient chargés de la rédaction du programme d'histoire de la Corse intégré à l'enseignement de LCC.

Conclusion

Notre commission, bien consciente des enjeux et de l'urgence concernant notre langue propose à la Collectivité de Corse, aux élus de l'Assemblée de Corse et au Conseil Exécutif de Corse, une série de mesures réalistes allant dans le sens de la société bilingue voulue par chacun. Dans l'attente d'éventuelles avancées issues du dialogue avec M. le Ministre de l'Intérieur et donc un chemin institutionnel que nous souhaitons pour notre langue. Nous présentons un rapport dans un périmètre limité de l'enseignement. Car c'est à cette échelle que nous notons une chute drastique du nombre d'élève suivant un enseignement en langue Corse.

Cependant nous ne saurions nous contenter de ces quelques mesures. La Co-officialité de la langue et sa pratique quotidienne l'augmentation de la part du corse dans les médias, dans l'affichage public, dans les commerces, sur les panneaux de circulation, sur les réseaux sociaux... et *in fine* dans la rue doivent rester nos objectifs.

Notre commission travaillera dans ce sens afin de proposer des dispositifs pour rendre à notre langue la place qui doit être la sienne.